



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Division des Personnels de
l'Enseignement Secondaire

DPES3
Bureau du mouvement

Affaire suivie par
Pierre-Olivier SEMPERE
Isabelle ALAMELAMA

Téléphone
0262481331
Fax
0262481111
Courriel
mvt2015@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 30 avril 2015

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du second degré

Objet : Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation – rentrée février 2016

Référence : Note de service n° 2015-069 du 16 avril 2015 publiée au BO n° 17 du 23 avril 2015.

La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'enseignement du second degré souhaitant une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour la rentrée de février 2016, conformément à la note de service référencée ci-dessus.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement en métropole ou dans un département d'outre-mer (à l'exception de Mayotte) d'une durée minimale de deux ans.

Je vous rappelle les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



2/2

Constitution du dossier	<p>Dépôt des candidatures et formulation des vœux à saisir en ligne sur le site SIAT du <u>21/05/2015 (12 heures) au 04/06/2015 (12 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ http://www.education.gouv.fr/➤ rubrique « concours, emplois, carrières »,➤ rubrique « les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation » <p>Dossier à éditer et à signer par le candidat, puis à remettre, accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et des pièces justificatives, en un seul exemplaire au supérieur hiérarchique direct qui portera un avis motivé sur la candidature, ainsi qu'une appréciation sur la manière de servir de l'agent au plus tard le <u>05/06/2015</u></p>
Transmission des dossiers	<p>Par le chef d'établissement directement au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie – division du personnel, BP G4, 98848 Nouméa.</p> <p>avant le <u>26/06/2015</u>. Cet envoi devra être également transmis par courriel à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc</p> <p>L'objet du courriel devra préciser : « MADNC – RS 2016 – NOM PRENOM DISCIPLINE »</p>

Je me permets d'attirer votre attention sur la date du **26 juin 2015**, délai de rigueur, s'agissant de la transmission des dossiers, par vos soins, au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, compte tenu des contraintes liées à l'acheminement des dossiers.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Signé :
Le Secrétaire général adjoint

Yann COUEDIC